L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

SURSAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 18 AOUT.

SIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

Le 20 Directeurs, conformément à la charte, assemblé à l'Hôtel-Dieu, rue des Remparts, No. 31, 19e.

Il a été fait rapport des affaires de la Compagnie, le 20 avril 1866.

Primes d'incendie	$ 282,181 71
Primes de rivières	132,300 15
Primes de marine	282,810 39
Primes de rivières	$ 1,427,290 45
Montant des primes expirées	966,461 44
Portes payées en argent	$ 26,497 46
Portes d'incendie	72,162 40
Portes de navires	3,345 30
Portes de rivières	76,783 20
Escompte payé au lieu de scrip	15,787 29
Taxes payées	5,000 00
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, timbres, commission	61,397 21
	166,482 60
Soldée net	$ 299,782 38
Montant des primes par scrip au 31 déc.	464,711 40
Scrip de cette année	
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets payable par hypothèques	$ 80,565 00
Billets payable par [illegible]	4,894 45
Billets payable par [illegible]	51,126 61
Billets payable [illegible]	50,000 00
Primes [illegible]	70,000 00
Primes en bons consolidés et en bons de la ville	30,000 00
Fiscal en notes de banque [illegible]	2,000 00
Compagnie de Dry Dock Valise	1,278 0
Dû pour primes et en voie de perception	102,000 12
En caisse	3,000 00
	$ 347,180 20

Le bilance est prêt de cet exact et une copie exacte sera des livres de la Compagnie.

THOMAS J. ADAMS Président.

HENRY V. ORDES, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent sur scrip, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du 1er de Juillet de l'année prochaine.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende de SIX POUR CENT sur les primes expirées sur le SIXIEME ETAT, payable aux porteurs de scrip en argent dans l'année prochaine, à partir du 1er Juillet prochain.

Ce dividende a été déclaré payable à partir du 1er Juillet prochain.

THOMAS J. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. ORDES, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Wm A Adam	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Sidney Barker,	James H. Hanna,
Geo. R. Newman,	A. Dudrill,
Jos. Peirey,	W. W. Edwards,
Nicholas Jackson	A. Obal,
Th. Mason,	A. B. Keating.
H. Smith.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Primes [illegible]	$ 99,294 00
Primes d'incendie	$ 281,423 84
Primes de rivières	54,073 70
	86,315 30
Primes [illegible]	$ 67,366 00
Primes remboursées	2,942 00
	80,892 00
Montant net des primes	$ 353,427 29
Portes payées en argent	$ 102,190 93
Portes sur les primes	104,116 00
Portes sur les rivières	19,007 28
	$ 224,330 49
Escompte	16,048 51
Remises remises de vingt et trente pour cent.	30,018 74
Profits et pertes, frais de bureau, intérêt, timbres, commission	31,261 31— 286,118 84
Soldée nette	$ 98,310 65
Portes sur les primes le 30 nov. 1866	$ 353,427 29
Montant net des primes soldées	
Soldée vingt et vingt-cinq pour cent.	176,686 30
Montant participant au bénéfice	$ 142,761 06
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets	$ 36,103 37
Primes en voie de perception	110,967 06
Primes en banque	71,301 50
Primes [illegible]	26,427 70
Primes [illegible]	5,267 10
Primes [illegible]	9,350 00
Primes [illegible]	50,902 00
Primes [illegible]	30,399 22
	$ 346,778 28

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'il ne souviennent qu'aujourd'hui 8 janvier 1867, par devant moi, second notaire Juge de paix et ex-officio Recorder de cette ville et paroisse susdites, personnellement présents: T. Toyne, President, et J. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, laquelle ayant été ci-devant incorporée par acte [illegible] et ayant ses opérations et son siège social sur les livres de la Compagnie.

J. TOYNE, President.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé par-devant moi, ce 9 janvier 1867.

PAUL W. COLLENS,
Second Juge de Paix et Recorder d'Orléans.

Le 3 de janvier, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie [illegible] expirés le 31 décembre 1866 [illegible] dividende pour lequel il sera donné des certificats à partir d'un mars prochain. Ces certificats ne seront payables qu'à partir du dernier mars prochain, SIX pour cent par an sur tous les certificats non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
E. Rawlinson,	A. Schreiber,
O. W. Babcock,	John Gaucho,
J. A. White,	J. M. Caperton,
W. F. Goldenbergh,	J. Voyer.
T. B. Blanchard,	

Pour [illegible] Taxe.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires le

Vente des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866	$ 288,315 35
Primes d'incendie	$ 251,423 84
Primes [illegible]	54,073 70
	86,315 30
Primes [illegible]	$ 67,366 00
Primes remboursées	2,942 00
	80,892 00
Montant net des primes	$ 353,427 29
Portes payées en argent	$ 102,190 93
Portes sur les primes	104,116 00
Portes sur les rivières	19,007 28
	$ 224,330 49
Escompte	16,048 51
Remises remises de vingt et trente pour cent.	30,018 74
Profits et pertes, frais de bureau, intérêt, timbres, commission	31,261 31— 286,118 84
Soldée nette	$ 98,310 65
Portes sur les primes le 30 nov. 1866	$ 353,427 29
Montant net des primes soldées	
Soldée vingt et vingt-cinq pour cent.	176,686 30
Montant participant au bénéfice	$ 142,761 06
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets	$ 36,103 37
Primes en voie de perception	110,967 06
Primes en banque	71,301 50
Primes [illegible]	26,427 70
Primes [illegible]	5,267 10
Primes [illegible]	9,350 00
Primes [illegible]	50,902 00
Primes [illegible]	30,399 22
	$ 346,778 28

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par-devant moi, ce 10 février 1867.

E. BRAUCH,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le Directeurs ont résolu de payer un pour cent d'intérêt, sur les montants net des primes de la Compagnie, du 11 février prochain, et de rembourser à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (particulièrement payés) de l'année expirée le 31 décembre 1866. Ils ont aussi déclaré un dividende-scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (particulièrement payés) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir de 1er mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
PAUL ANDRACOT, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John G Baines	T W Lonsdale,
John C Richa	Sumpter Turne
J J Hart	J B Eustis,
E J Gay	Thos A James,
Henry Kenshaw,	J G Rendall.
Thomas Sloo,	

Idem—Lonsdale.

VENTES JUDICIAIRES

JOHN LONERGOR & ANDREW McDONALD, vs PATRICK CONROT.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 21,190.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt quatre août A.D. 1867, à midi, à la Bourse des Négociants, entre les rues St Jean Baptiste, Bayou Ste Jean, Chemin de la Course, désigné par le No Obo, suivant le plan dressé par [illegible] en date du 22 décembre 1851 et déposé en Février de la Cour, à vendre et exposer en vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'lot bornée [illegible] mesurant cent dix pieds de face à la rue Bayou, mesurant cent dix pieds de face à la rue Jackson, mesurant cent dix pieds de profondeur et formant la rue St Charles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Au cash appert plus amplement d'un acte de rapport d'Adolphe Rendon, dûment enregistré et mis en public en cette ville en date du 20 avril 1865.

Mise dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

25 juillet—23,30,-8,16 24 août

VENTE DE SYNDIC.

Vente de Terrains de valeur situés dans la Quatrième District.

A. Leblanc et Laure & Leblanc vs leurs Créanciers.

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACHE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan, 36 rue Bienville,

MERCREDI 4 Septembre 1867, à midi prochain, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bourbon, en vertu d'un ordre de confirmement à moi adressé par l'Hon. E. T. Fellows, Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 juillet 1867, dans la cause susdite, à l'encan public, pour le compte de la succession de James Bradley, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

2—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

3—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

4—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

5—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

6—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

7—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

8—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

9—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

10—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

11—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

12—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

13—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

14—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

15—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

16—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

17—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

18—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

19—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

20—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

21—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

22—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

23—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

24—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

25—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

26—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

27—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

28—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

29—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

30—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

31—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

32—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

33—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

34—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

35—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

36—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

37—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de date à parfait paiement, avec la clause de Dry Court [illegible] en cas de non paiement aux époques de vente.

38—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'espace compris entre les rues Dryades, Jasper et Wilkinson, savoir: A 30 pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de 105 pieds 2 pouces 6 lignes, et mesurant par derrière 30 pieds de face à la rue Orléans, sur 129 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de date. Les frais des actes et ceux pour la purchase seront payés par l'acquéreur. Les acquéreurs auront tout le privilège de